



## assurance-emprunteur, comportement abusive

Par **garibaldi**, le **09/02/2019** à **23:47**

bonjour,  
premièrement merci de m'accorder votre temps,

j'ai souscrit une assurance emprunteur ou garantie invalidité-décès en NOVEMBRE 2015 lors d'un achat immobilier,

en JANVIER 2017 je rencontrais des difficultés financières qui m'a empêché de payer la prime d'assurance de 2017.

l'assureur m'a notifié avoir suspendu le contrat, mais aucune résiliation n'a été effectuée ou notifiée.

En MARS 2017, je notifie à l'assureur la volonté de remettre en vigueur le contrat, qu'il accepte à condition du paiement de la prime avec intérêt de retard, ce que j'accepte bien évidemment.

le paiement a été encaissé, le contrat était censé être remis en vigueur conformément à nos engagements respectifs.

fin JUIN 2017 je reçois un questionnaire de santé de l'assureur pour actualiser ma situation. je les informe qu'un mois avant, en MAI 2017, ma femme a accouché et subit une césarienne.

en JUILLET 2017, l'assureur me fait savoir que l'état de santé de ma femme a changé, qu'il est impossible de nous assurer dans de telles circonstances, que le contrat a été résilié en MARS 2017, et qu'il ne me rembourseront pas la somme versée.

il y a eu depuis une multitude d'échanges amiable (mise en demeure etc..) infructueux pour récupérer la somme versée.

pouvez-vous m'éclairer sur le bien fondé de ma demande quant à une possibilité de recours en justice,

Bien à vous.